

---

## Pensionnat des Dames Ursulines de Montmartin.

**Numéro d'inventaire** : 1979.23793

**Auteur(s)** : Mgr Césaire

**Type de document** : prospectus, catalogue publicitaire

**Période de création** : 2e quart 19e siècle

**Date de création** : 1844

**Description** : Feuillet imprimé formant livret, comportant en en-tête une gravure représentant un bâtiment, des religieuses et leurs pensionnaires. Adresse manuscrite d'une destinataire au dos.

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

**Notes** : Prospectus vantant les mérites du pensionnat pour jeunes filles tenu par les Ursulines dans le château de Montmartin près de Baume-lès-Dames (Doubs). Principes d'éducation, objets d'enseignement, conditions de pension et trousseau. Recommandation de Mgr Césaire, Archevêque de Besançon, datée du 22 novembre 1844. Conservation: voir boîte enseignement féminin.

**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

**Filière** : Institutions privées

**Niveau** : Séquence de niveaux

**Nom de la commune** : Baume-les-Dames

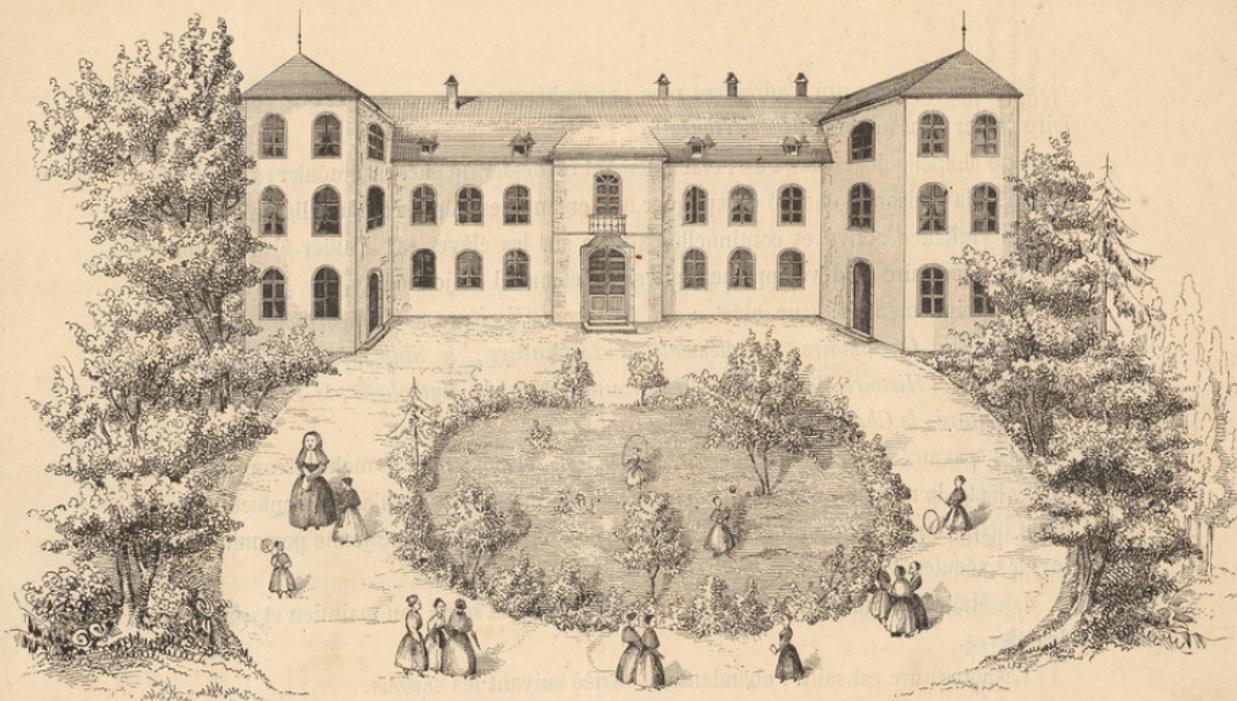
**Nom du département** : Doubs

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Mention d'illustration

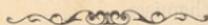
ill.



## PENSIONNAT

### DES DAMES URSULINES DE MONTMARTIN,

PRÈS BAUME-LES-DAMES (DOUBS).



Le Pensionnat établi depuis plusieurs années dans le château de Montmartin, sous la direction des Dames Ursulines, se recommande aux parents par la beauté et la salubrité de son site, par les soins particuliers qu'on y donne à l'éducation de la jeunesse, et par la confiance dont il a été honoré dès le principe par la population de cette contrée.

La piété, base de toute éducation solide, y tient le premier rang. Les élèves reçoivent tous les jours des instructions religieuses auxquelles se rattachent les principes de la

civilité, instructions qui s'adressent plus particulièrement au cœur, et que l'on cherche à faire passer dans la conduite des élèves.

Une chapelle dépendante de l'établissement est desservie par un aumônier exclusivement attaché à la maison et chargé d'expliquer aux enfants les vérités de la religion.

La vigilance active et continuelle exercée sur les élèves sait s'allier à cette honnête liberté, nécessaire au développement physique et moral du jeune âge.

L'enseignement a pour objet : *la Lecture, l'Écriture, l'Orthographe, la Langue française, la Grammaire, les éléments de Littérature, le Style, la Cosmographie, la Géographie, l'Histoire, le Calcul, l'Histoire naturelle, la Mythologie, le Dessin, le Piano et la Guitare, le Chant, les Ouvrages manuels.*

Les travaux réservés aux personnes du sexe forment une branche essentielle et ont pour objet : le raccommodage, la couture en robe et en linge, et l'art de confectionner ces mille petits ouvrages d'utilité ou d'agrément que les doigts d'une jeune personne doivent savoir exécuter.

Les Maîtresses donnent une attention particulière à la santé, au maintien et à la propreté des élèves.

La nourriture est saine, abondante et variée suivant les saisons.

Tout entières à leurs fonctions d'institutrices, et attentives aux vicissitudes que subit l'éducation, les Religieuses de Montmartin sentent le besoin d'introduire chaque jour de nouvelles améliorations dans le régime de leur maison et dans leurs méthodes d'enseignement.

Les lettres qui entrent dans la maison ou qui en sortent sont lues par la Supérieure ; il est expressément défendu d'introduire et de conserver aucun livre sans son approbation.

Tous les trois mois, les parents sont informés, par un bulletin, de la santé, de la conduite et des progrès des élèves.

Chaque élève sera munie d'un trousseau composé comme il suit :

2 paires de draps.	12 essuie-mains.	1 couvert d'argent ou de composition.
6 bonnets de nuit.	12 chemises.	1 couteau de table.
4 camisoles.	24 mouchoirs de poche.	1 verre ou une timbale.
12 serviettes.	12 paires de bas.	

L'uniforme consiste dans une robe de laine noire, un mantelet de même couleur pour l'hiver, et un blanc pour l'été ; on exige, de plus, une robe blanche pour les cérémonies. Le chapeau est facultatif ; il sera de soie gros bleu pour l'hiver, et de paille garni de ruban blanc, avec des intérieurs roses, pour l'été. Le bonnet sera noir, garni de bleu pour l'hiver, et de blanc pour l'été.

L'élève doit se procurer une paillasse, un matelas de 1 mètre 66 centimètres de longueur sur 0,78 centimètres de largeur, une couverture et un traversin.

Le prix de la pension est de 500 francs pour l'année scolaire, y compris le blanchissage.  
La pension se paie par trimestre et d'avance.

Chaque élève paie 5 francs d'abonnement pour le médecin de la maison, lequel, en cas de maladie, est appelé sans délai, en même temps qu'on a soin de prévenir les parents. Les frais pour remèdes restent seuls à la charge de ces derniers.

Les leçons de dessin, de piano, de guitare et de chant ne sont données qu'à la demande des parents et se paient séparément.

Les lettres ou paquets adressés aux élèves doivent être affranchis.

Nous ne pouvons que recommander à nos diocésains le pensionnat des Dames Ursulines, formé à Montmartin par nos soins.

Besançon, le 22 novembre 1844.

† CÉSAIRE,  
Archevêque de Besançon.

Besançon, imp.

